

COMMUNE DE SORGUES

AMPLIATION

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit septembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 22 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Premier Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Thierry LAGNEAU, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Alain MILON, Magali CHARMET, Raphaël GUILLERMAIN, Jaouad MARBOH, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Sandrine LAGNEAU

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2022_145

DIPLOME DE CITOYEN D'HONNEUR AU PROFIT DE MONSIEUR GUNTER FEUSSNER

Le jumelage avec la ville allemande de Wettenberg a été officialisé en deux temps : le 29 avril 1973 à Sorgues et le 1^{er} octobre 1973 à Krofdorf-Gleiberg qui deviendra Wettenberg à la suite de la fusion des deux communes.

Ce jumelage aura été l'œuvre d'un quatuor de personnes, convaincu de la nécessité de construire une Europe pacifique et de créer de nouvelles opportunités pour les jeunes générations.

A l'époque, Fernand MARIN, Maire de Sorgues et Roland RAMPAL, élu délégué au jumelage, étaient persuadés que le sentiment citoyen européen ne pouvait s'exprimer qu'à travers la réconciliation avec l'Allemagne.

Outre-Rhin, le maire Gunter FEUSSNER et Gunter SCHORSCH, son élu en charge des jumelages, partageaient la même vision.

Depuis 50 ans, une amitié indéfectible lie nos deux villes.

En reconnaissance de son investissement pour créer et entretenir le jumelage entre nos deux villes, il est proposé au conseil municipal de décerner le diplôme de Citoyen d'honneur à Monsieur Gunter FEUSSNER, ancien maire de Wettenberg.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECERNE le diplôme de Citoyen d'honneur à Monsieur Gunter FEUSSNER.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

Publié le 7 octobre 2022